

73240 Département de SAVOIE Commune de Ste-Hélène-du-Lac	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF Séance du 28 Mars 2023	Nombre de conseillers en exercice 15 Nombre de conseillers présents 13 Nombre de suffrages exprimés 13 Pour : 13 Contre : Procuration de vote : 1
--	--	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. COUX Emmanuel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme SCHNEIDER Sylvie, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	314 717.60			608 913.37	314 717.60	608 913.37
Opérations de l'exercice	435 268.60	570 758.87	743 775.15	995 772.94	1 179 043.75	1 566 531.81
TOTAUX	749 986.20	570 758.87	743 775.15	1 604 686.31	1 493 761.35	2 175 445.18
résultat de clôture	-179 227.33			860 911.16		681 683.83
Restes à réaliser	170 700.00	70 750.00				
TOTAUX CUMULES	920 686.20	641 508.87	743 775.15	1 604 686.31	1 493 761.35	2 175 445.18
RESULTATS DEFINITIFS	-279 177.33			860 911.16		581 733.83

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser


4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

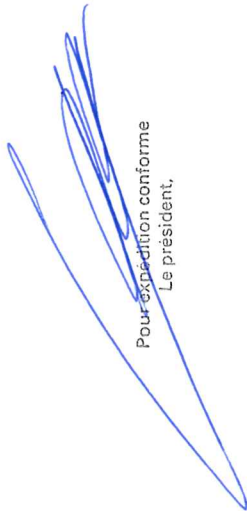
Ont signé au registre des délibérations : MM

Secrétaire de la mairie

Mme LINETTE Séverine,
Secrétaire de mairie



Pour expédition conforme
Le président,



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 073-217302405-20230328-2023DEL008-DE



(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».